

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2009 À 17:30 HEURES :**

À la séance extraordinaire tenue le 21 septembre 2009 à la salle municipale, sont présents les conseillers(ères) : Nathalie Bresse, Sylvie Boucher, Normand Galarnéau et Donald Lachance sous la présidence du maire M. Fabien Morin. La conseillère Valérie Roy est absente.

Daniel St-Onge, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

Ouverture de la séance extraordinaire à 17:35 heures.

Nous tenons à mentionner que l'Avis de convocation a été signifié tel que requis par l'article no. 152, c.m. à tous les membres du conseil.

**2009-09-197 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**

- 1. Ouverture de la séance extraordinaire**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Acceptation de la soumission pour les travaux « Ponceaux chemin Biron – Phase I »**
- 4. Acceptation de la soumission pour les travaux « Piste cyclable – Phase I »**
- 5. Autorisation des sommes allouées pour finaliser la piste cyclable – phase II**
- 6. 1<sup>er</sup> projet de règlement « Amendement Règlement de zonage no. 436 art. 5.11.2**
- 7. Période de questions**
- 8. Levée de la session extraordinaire**

**IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Nathalie Bresse, appuyé par le conseiller Donald Lachance **ET RÉSOLU QUE**, le contenu de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 21 septembre 2009 soit approuvé et adopté tel que déposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

**2009-09-198 ACCEPTATION DE LA SOUMISSION POUR LES TRAVAUX – PONCEAU CHEMIN BIRON :**

**CONSIDÉRANT QU'** il est urgent de changer le ponceau sur le chemin Biron;

**CONSIDÉRANT QUE** le Groupe Poly-Tech inc a été en appel d'offres publiques;

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons reçu 4 soumissions incluant les taxes :

Excavation Alain Ménard Inc.	110,654.75\$
Excavation M. Toulouse Inc.	119,647.50\$
Les Pavages Lavallée & Leblanc Inc.	129,686.60\$
T.G.C.Inc.	184,889.25\$

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Nathalie Bresse, **appuyé** par Donald Lachance **ET RÉSOLU QUE** les travaux soient reportés à l'été

2010 et qu'une nouvelle demande de soumissions soit faite au début de l'année 2010.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

**2009-09-199 ACCEPTATION DE LA SOUMISSION POUR LES TRAVAUX – PISTE CYCLABLE – PHASE I :**

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons reçu l'autorisation du Ministère des Affaires municipales et que le Ministère de l'Environnement devrait émettre le certificat d'autorisation prochainement;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Granulab inc. a été en appel d'offres sur invitation;

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons demandé 3 soumissions :

- Excavation Marcel Toulouse :	53,333.44\$ taxes incluses
- Excavation Steve Leblanc :	pas déposée
- Construction & Pavage Dujour :	37,299.78\$ taxes incluses

**PAR CONSÉQUENT,** il est proposé par Sylvie Boucher, **appuyé** par Normand Galarneau **ET RÉSOLU QUE** selon la recommandation de la firme Granulab inc. d'accorder le contrat de réalisation des travaux au plus bas soumissionnaire conforme soit Construction & Pavage Dujour au montant de 37,299.78\$ taxes incluses.

Poste budgétaire : 55-992-00-003 et qu'un transfert budgétaire de 8,000\$ soit fait à partir du poste budgétaire 03-310-00-024.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

**2009-09-200 AUTORISATION DES SOMMES ALLOUÉES POUR FINALISER LA PISTE CYCLABLE – PHASE II :**

**CONSIDÉRANT QUE** nous devons finaliser la piste cyclable Phase II cet automne;

**CONSIDÉRANT QU'** il y a 17,500\$ de disponible au budget;

**CONSIDÉRANT QUE** pour finaliser le projet il nous faudrait :

1, 155 T.M de gravier :	15,015\$
665 T.M. de criblure de pierre :	9,310\$
Niveleuse et compacteur :	4,400\$
Clôture et barrière :	<u>12,000\$</u>
Total :	40,725\$

**PAR CONSÉQUENT,** il est proposé par Sylvie Boucher, **appuyé** par Normand Galarneau **ET RÉSOLU QUE** le conseil autorise le transfert budgétaire de 24,000\$ du poste budgétaire 03-310-00-024 au poste 03-310-00-019 et autorise le montant de 40,725\$ pour finaliser les travaux de la piste cyclable – phase II.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

2009-09-201 PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ LE HAUT SAINT-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ D'ASCOT CORNER

---

---

**RÈGLEMENT NUMÉRO 532**  
Amendement au Règlement de Zonage  
no.436, article 5.11.2

---

---

**ATTENDU QU'** un avis de motion avec dispense de lecture de la présentation de ce règlement a régulièrement été donné à la séance ordinaire de ce conseil, tenue le 1<sup>er</sup> juin 2009;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Sylvie Boucher, appuyé par Donald Lachance **ET RÉSOLU :**

**QU'** un premier projet de règlement de ce conseil portant le numéro 532 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit, savoir :

**ARTICLE 1**

**AMENDEMENT DE L'ARTICLE 5.11.2 (du règlement no.436)**

La marge de recul avant minimal s'observe sur les 2 rues **ou futures rues indiquées sur le plan d'urbanisme**, dans le cas d'un lot de coin.

Toutefois.....

**ARTICLE 2**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la *Loi*.  
Adopté.

---

DANIEL ST-ONGE  
DIR. GÉN. ET SECR.-TRÉS.

---

FABIEN MORIN, MAIRE

**PÉRIODE DE QUESTIONS :**

Aucune

2009-09-202 **LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE :**

**IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Sylvie Boucher **QUE**, la séance extraordinaire soit levée à 18h00.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

---

Dir. gén. et secr.-trés.

---

Maire